#RéponsesàEmporter

Réponses à emporter

ÉDITION 2023

La reconversion professionnelle

Changer de métier ou de profession est aujourd'hui de plus en plus fréquent, et ce, pour de multiples raisons : emploi qui ne convient plus, qui évolue ou disparait progressivement, envie de découvrir de nouveaux horizons ou de progresser professionnellement, etc. Ces reconversions peuvent intervenir à tout moment de la vie personnelle et professionnelle, et chaque travailleur et travailleuse doit pouvoir avoir les moyens de choisir son évolution professionnelle et de se préparer pour la réussir, en toute sécurité.

La reconversion professionnelle en sécurisant au mieux son parcours

La reconversion professionnelle, qu'elle soit choisie ou subie (perte d'emploi, problèmes de santé, contraintes professionnelles ou familiales imposant un changement de vie professionnelle, etc.), est une période délicate qui peut susciter nombre d'incertitudes et un sentiment d'insécurité. Cela peut-être un processus long qu'il faut chercher à sécuriser au maximum. Elle nécessite souvent une formation professionnelle plus ou moins longue. La CFDT vous recommande, dès les premières réflexions, de ne pas rester seul et de vous faire accompagner par un ou une professionnel·le, dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP), pour construire votre projet dans toutes ses dimensions.

Se reconvertir quand on est en emploi

La CFDT s'est battue pour que soit créé un nouveau droit à l'accompagnement pour salarié·es : elle l'a obtenu avec le Conseil en évolution professionnelle ! C'est un conseil gratuit, réalisé par un professionnel, qui se déroule hors de l'entreprise (qui n'a pas à être informée).
La CFDT vous recommande, si vous vous interrogez sur votre avenir professionnel et la suite de votre carrière, d'y recourir : vous serez accompagné dans votre réflexion, dans les décisions à prendre et aidé afin de définir précisément votre projet et son financement.
Pour prendre rendez-vous près de chez vous : https://mon-cep.org/

Cfdt:

Réponses à emporter

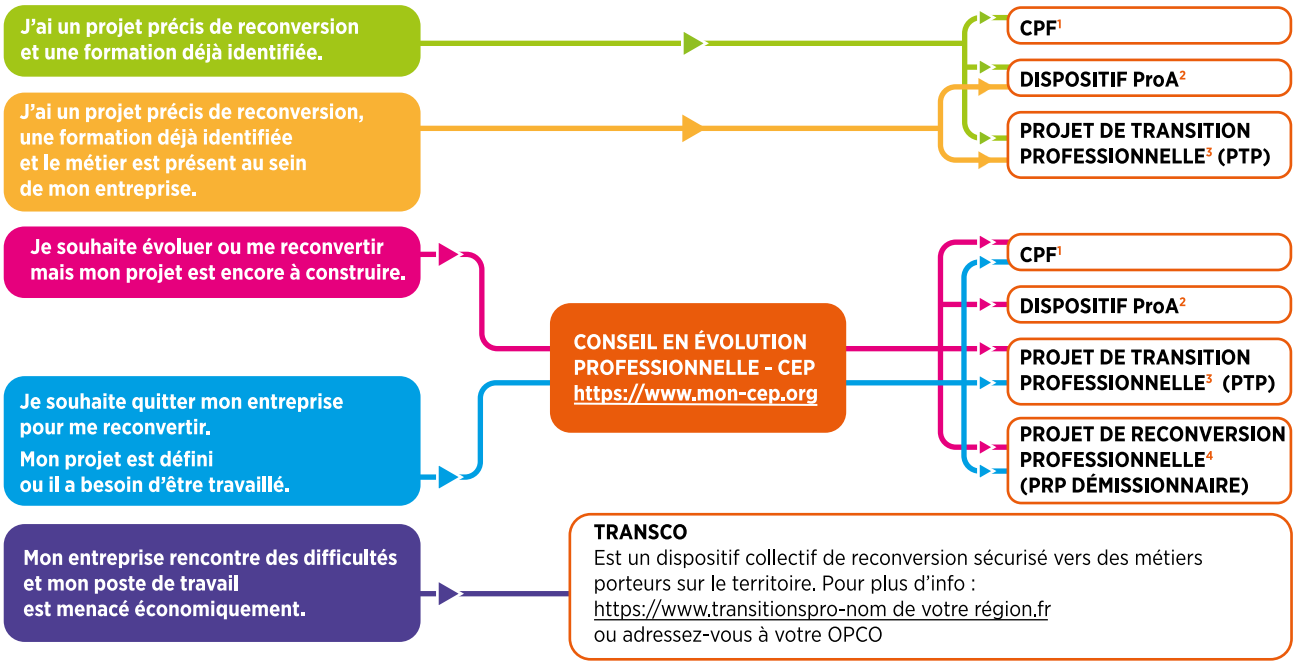

1 CPF

- La formation que j'ai choisie est bien répertoriée sur l'application MonCompteFormation
- J'active mon compte formation CPF si ce n'est déjà fait.
- Je vérifie si mon entreprise n'a pas conclu d'accord pour un abondement du CPF. Je peux discuter avec mon employeur d'une possibilité de financement de tout ou partie de ma formation de reconversion lors de mon entretien professionnel.

2 DISPOSITIF ProA

Au sein de votre entreprise, si vous avez un niveau de formation inférieur à la licence, vous pouvez vous former en alternant des temps de formation sur votre nouveau métier et votre activité professionnelle. Et ce, avec l'accord de votre employeur. **C'est un sujet à aborder prioritairement en entretien professionnel.**

3 PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Après étude et acceptation de votre demande par Transitions Pro, vous pourrez vous absenter de votre poste pour suivre votre formation qui sera prise en charge ainsi que votre rémunération (voir conditions). **Pour plus d'info :** https://www.transitionspro.fr/contacts-en-région/

4 PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE (PRP DÉMISSIONNAIRE)

Après étude de votre demande et validation du caractère réel et sérieux de votre projet, vous pourrez démissionner de votre emploi (attention : ne pas démissionner sans la validation de la Commission) et engager vos étapes de reconversion pris en charge par Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi.
Pour plus d'info : https://www.transitionspro.fr/contacts-en-région/

Quels sont mes contacts ?

- Mon lieu de proximité CFDT : https://www.cfdt.fr
- CPF : https://www.moncompteformation.gouv.fr
- CEP : https://www.mon-cep.org
- Transitions Pro de ma région : https://www.transitionspro.fr/contacts-en-region/
- Pôle emploi de proximité : https://www.pole-emploi.fr
- La grande bibliothèque des observatoires des métiers : https://www.francecompetences.fr/

@CFDT /la.CFDT
@cfdt_officiel CFDT

CFDT.FR

Cfdt:

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

Ne pas jeter sur la voie publique - CFDT - Service Information Communication - septembre 2023 - Illustrations : DR